

du Conseil Maritime de Façade Sud-Atlantique

Relevé de décisions de la réunion de la commission permanente du 02 juillet 2020.

*Mme Nathalie Le Yondre, présidente de la commission, remercie les membres de la commission pour leur présence, en physique et par visioconférence. Elle décline l'ordre du jour qui portera sur les dernières évolutions apportées au plan d'action du document stratégique de la façade Sud-Atlantique depuis la commission permanente du 7 octobre dernier ainsi que sur le calendrier à venir. Un tour de table est effectué afin d'identifier les membres présents dans la salle de réunion et en visioconférence.*

*Le directeur Interrégional indique que c'est un vrai plaisir de retrouver les membres de la commission après cette interruption en raison de l'épidémie de Covid-19. Il indique que le travail des agents de la mission de coordination s'est poursuivi sur le fond, en temps masqué et sans réunion élargie durant toute la période du confinement et au-delà afin de produire une première mouture de fiches action rédigées.. Cette réunion marque la reprise de la concertation avec les acteurs sur les fiches du plan d'action qui sont presque finalisées. Il informe les membres de la commission que le travail à venir se décline en deux temps : des réactions à apporter sur un document de synthèse et des contributions attendues cet été. Il souhaite préciser trois points*

- le calendrier de l'élaboration du plan d'action a été repoussé à la fin de l'année avec une saisine de l'Autorité Environnementale en janvier 2021 pour permettre notamment le travail d'association des acteurs ;
- les membres du CMF SA ayant contribué à la consultation sur le plan de relance par le CNML sont remerciés; le CMF SA étant le seul CMF des quatre façades qui a participé à cette contribution.
- les préfets coordonnateurs ont accepté l'allongement du mandat des membres du CMF SA d'un an (avec une nouvelle échéance pour septembre 2021), afin d'assurer la continuité des travaux pour la finalisation du plan d'action.

## **1 - Plan d'action du Document Stratégique de Façade.**

**1.1 État d'avancement du projet de plan d'action jusqu'à février 2020** (présentation diapos pages 4 à 8)  
*Présentation par M. Laurent Courgeon, chef de la mission de coordination des politiques publiques relatives à la mer et au littoral.*

**1-1-1** Contexte et cadre général : le Document stratégique de façade comportera 4 parties : (page 4)

- ⑩ 1. La situation de l'existant (y compris enjeux) ;
- ⑩ 2. La définition des objectifs stratégiques et des indicateurs associés ;
- ⑩ 3. Les modalités d'évaluation de la mise en œuvre du document stratégique. Cette partie comprend la définition d'un ensemble de critères et d'indicateurs pertinents. (appelé dispositif de suivi) ;
- ⑩ 4. Le plan d'action.

Les deux dernières parties, dites opérationnelles, seront élaborées en vue d'une adoption début 2022.

**1-1-2** Cadrage général du plan d'action pour la façade Sud Atlantique : (p 5)

Le plan d'action doit apporter des réponses concrètes et opérationnelles, adaptées aux territoires, pour atteindre les grandes orientations stratégiques de la vision à horizon 2030.

Lors du dernier Conseil Maritime de Façade (juin 2019) et lors de la signature de l'arrêté d'adoption de la stratégie de façade maritime en octobre 2019, les préfets coordonnateurs ont affirmé le souhait que les travaux soient ouverts à l'ensemble des acteurs hors État afin de valoriser dans le plan d'action les initiatives locales des acteurs de la mer (en cours ou à venir).

**1-1-3** -De nombreuses contributions : (page 6)

Le projet de plan d'action a été élaboré sur la base des éléments suivants :

- la prise en compte des avis des instances et du public exprimés lors de la consultation relative à la Stratégie de Façade Maritime ;
- une association de l'ensemble des acteurs de la façade entre novembre 2019 et janvier 2020 suite à l'envoi du questionnaire et aux ateliers participatifs au sein de chaque département de la façade ;
- les projets d'actions environnementales (sous pilotage de l'administration centrale en association avec les services déconcentrés) ;
- les projets d'actions socio-économiques (travaillés au sein de l'Équipe projet de la Commission administrative de façade depuis l'été 2019).

**1-1-4** Les projets d'actions environnementales : plusieurs phases successives et complémentaires d'élaboration : ( page 7)

- . une remontée de pistes d'actions élaborée localement avec les membres du Secrétariat Technique du Plan d'Action pour le Milieu Marin transmise fin septembre 2019 pour une phase d'harmonisation nationale ;
- . 6 ateliers thématiques associant les services déconcentrés et les directions d'administrations centrales de l'État entre décembre 2019 – janvier 2020 pour expliciter les arbitrages à venir ;
- . des observations des façades.

Des arbitrages au niveau national pour harmoniser les pistes d'actions des façades ont été rendus lors du Comité national de pilotage (CNP Bleu) du 1er juillet.

Le volet environnemental du plan d'action a été transmis aux acteurs pour avis d'ici fin août

**1-1-5** Les projets d'actions socio-économique : (page 8)

Le processus itératif d'élaboration a été amorcé à l'été 2019 :

- ⑩ des pistes d'actions identifiées suite aux travaux relatifs aux objectifs stratégiques de la Stratégie de façade maritime ;
- ⑩ une lecture croisée entre thématiques socio-économiques et environnementales pour supprimer les doublons ;
- ⑩ des ateliers thématiques avec les directions centrales concernées (pêche, énergie, paysage, etc...) pour mutualiser les pistes d'actions en façade et identifier des pistes d'actions nationales ;
- ⑩ la prise en compte des propositions des territoires (ateliers, questionnaires) ;
- ⑩ des précisions/corrections dans les intitulés des actions/sous actions et une réduction presque de moitié du nombre d'actions apportés par les services de l'État en région.

Une première synthèse compilant l'ensemble des pistes d'actions et sous actions en distinguant le volet « action pour le milieu marin » du volet « socio-économique » a été élaborée en février 2020 et partagé lors des commissions spécialisées.

## **1.2 Travail effectué durant la crise sanitaire.** (présentation diapos pages 10 à 14)

*Présentation par M. Laurent Courgeon, chef de la mission de coordination des politiques publiques relatives à la mer et au littoral.*

**1-2-1** Plan d'action : structure prévisionnelle du document (page 10) :

- Un document principal synthétique (« 40 pages ») comportant :
  - ⑩ un cadre général du DSF, synthèse de la Stratégie de Façade Maritime (SFM) (objectifs stratégique, vision carte vocation) ;
  - ⑩ la finalité du Plan d'Action et processus d'association des acteurs ;
  - ⑩ l'analyse des politiques publiques en lien avec la mer et le littoral ;
  - ⑩ la présentation des actions en lien avec les termes de la vision à 2030 (homologie avec la présentation des objectifs stratégiques dans la SFM).

- En annexes :

- ⑩ un guide de lecture des fiches ;
- ⑩ les fiches actions environnementales (conformes aux exigences de rapportage au titre de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin) ;

- ⑩ les fiches actions socio-économiques ou mixtes (sans rapportage DCSMM) ;
- ⑩ la correspondance entre des fiches environnementales DSF/SDAGE ;
- ⑩ un tableau de ventilation des actions selon les activités concernées et/ou impactées.

#### 1-2-2 - Travail rédactionnel effectué pendant la crise sanitaire ( page 11) :

Le mois de mars 2020 devait être consacré à l'association fine des acteurs du CMF SA pour amorcer la rédaction des fiches action. Des réunions ont pu néanmoins se tenir avant le confinement :

- ⑩ celles des commissions spécialisées du CMF les 18 et 19 février :
- ⑩ des réunions bilatérales en visioconférence avec les acteurs (CRPMEM, région NA...).

Le processus a été interrompu par la crise sanitaire ; la réunion de la commission permanente prévue le 1er avril a été annulée.

La phase de rédaction de l'ensemble des fiches action a été amorcée par la DIRM et s'est poursuivie durant toute la crise sanitaire.

#### 1-2-3 Plan d'action – travail rédactionnel effectué pendant la crise sanitaire ( page 12) :

Ces fiches ont été nourries par les échanges qui ont pu être maintenus en visio conférence et/ou mail avec :

- ⑩ La Région NA ;
- ⑩ Les représentants des ports de la façade ;
- ⑩ Le GIP littoral ;
- ⑩ L'UNICEM (filière granulats) ;
- ⑩ La FIN (filière nautique) ;
- ⑩ Les services et établissements publics de l'État.

Une première version des fiches action du volet socio-économique a pu être rédigée durant la période de confinement.

#### 1-2-4- Plan d'action : contenu des fiches action ( voir pages 13 et 14 de la présentation) :

Les fiches action doivent comporter les éléments suivants :

- œ un intitulé ;
- œ le lien avec les termes de la vision ;
- œ le lien avec les objectifs stratégiques ;
- œ le descriptif de l'action ;
- œ la décomposition en sous actions ;
- œ un calendrier prévisionnel de mise en œuvre ;
- œ les sources de financement potentiel ;
- œ le service pilote de l'action et les acteurs associés .

A ce stade, il y a deux modèles de fiche action : un modèle environnement et un modèle socio-économique. D'ici cet été, il ne restera qu'un seul modèle de **fiche harmonisée** pour un plan d'action unifié sur la forme.

### 1.3 calendrier et cadrage du travail à venir (présentation diapos pages 15 à 18) :

#### 1-3-1 Calendrier prévisionnel adoption PdA DSF (Juin 2021) (page 16) :

Les calendriers d'adoption des trois directives cadres DCSMM, DCPem et DCE sont présentés en parallèle pour mieux comprendre leurs interactions.

- pour le dispositif de suivi (PDS): ce dispositif est élaboré actuellement au niveau national; l'association des façades est prévue à partir du mois de septembre, nous ne pouvons pas vous présenter de travaux aboutis à ce stade.

- pour l'EES : un rapport environnemental, réalisé par un bureau d'étude, va accompagner le plan d'Action pour évaluer son impact environnemental et faire des propositions d'améliorations.

- pour le plan d'action: il a été décidé de faire coïncider les périodes de consultations avec celle du SDAGE . Il y a des fiches actions communes avec l'agence de l'eau pour des questions liées au lien terre-mer. Un projet de circulaire prévoit d'étendre la constitution d'une commission mixte lien terre-mer, avec les membres des CMFs et les membres des Agences de l'eau, pour l'ensemble des façades maritimes.

Un CMF SA est prévu début novembre afin de présenter le résultat des travaux sur le plan d'action. Ensuite, le document pourra être transmis pour avis à l'Autorité Environnementale (saisine en janvier 2021). Il est demandé aux membres de la commission de faire encore des propositions concrètes sur la rédaction des fiches actions, avec si possible, des propositions de financement. La date limite de retour des fiches est fixée à fin août. Toute action qui ne serait pas déclinée au travers de proposition concrète sera supprimée.

### 1-3-3 Adaptation du calendrier d'adoption suite à la crise sanitaire:

- ⑩ 23 juin : Commission administrative de façade ;
- ⑩ 1er juillet : Comité national de pilotage (CNP Bleu) ;
- ⑩ 2 juillet : Commission permanente du CMF pour présenter les travaux et le calendrier d'adoption. ;
- ⑩ Consultation écrite de la CP durant l'été sur les projets de fiches action ;
- ⑩ Été : Consolidation des fiches actions sur la base des retours sphère État ;
- ⑩ Sept – Oct : bilatérales avec les acteurs pour finaliser les rédactions ;
- ⑩ 17 novembre : Conseil maritime de façade ;
- ⑩ Fin janvier 2021: saisine de l'autorité environnementale (3 mois) ;
- ⑩ mai-juillet 2021 : consultation du public et des instances réglementaires (CMF à prévoir) ;
- ⑩ Été-automne 2021 : prise en compte des remarques (analyse conjointe SDAGE) ;
- ⑩ Mars 2022 : adoption du plan d'action (conjointe avec SDAGE).

### 1-3-4 Cadrage du travail à venir :

Sur la base des nouvelles échéances stabilisées à ce jour, la mission de coordination a mis en place une **consultation des membres des commissions du CMF sur l'ensemble des fiches actions du DSF pour avis et compléments d'ici au 31 août** afin de recueillir :

- vos propositions d'actions/sous actions complémentaires (incluant un pilote et des sources de financement potentielles) ;
- vos propositions de pilotage/sources de financement sur des actions déjà envisagées ;
- vos propositions de suppression d'actions/sous actions ;
- vos propositions de restructuration de fiches action.

*Le directeur interrégional précise qu'il faut élaborer des fiches les plus précises possible, car il s'agit de fixer des actions claires pour les prochaines années. Le travail n'est pas exhaustif et il est encore temps de nourrir le document d'actions existantes et emblématiques dont la mission de coordination n'aurait pas encore eu connaissance. Il insiste sur le fait que ce plan d'action est ensemblier et qu'il n'est pas celui de l'action de l'État mais celui des actions de l'ensemble des acteurs de la mer sur la façade Sud-Atlantique.*

*A ce titre, il prend l'exemple des actions sur le portuaire ou sur les zones de protections fortes (plateau de Rochebonne) qui sont quantifiées et chiffrées. Il note que l'action sur la gouvernance au sein du pays basque, proposée par SURFRIDER, a été reprise. Il invite donc chaque acteur à s'interroger sur la pertinence de ce qui pourrait concrètement être entrepris et développé ces prochaines années pour enrichir le document d'ici fin août.*

*M. Antoine Monteillet demande s'il y a un lien entre le plan d'action et le plan de relance ?*

*Le directeur interrégional répond que le plan de relance est en cours d'élaboration et que plusieurs hypothèses sont envisageables. Le plan d'action est un document à moyen et long termes alors que le plan de relance sera d'application immédiate, a priori à partir de septembre. A cet effet, le bureau du CNML, qui se réunit aussi le 02 juillet, doit au préalable analyser l'ensemble des propositions émises suite à la consultation. Il précise qu'un contrat de plan État -Région (CPER), actuellement porté par la ministre de la cohérence de territoires, est aussi à l'étude.*

*Mme Nathalie Le Yondre propose aux membres de la commission de relire les fiches qui les intéressent dans leurs domaines respectifs. La synthèse de la consultation des membres du CMF sur le plan de relance leur sera adressé avec le compte-rendu de séance.*

*Mme Annick Danis souhaite aborder deux points :*

*- à la lecture du 40 pages et de la fiche Action sur la pêche, quel est le nombre de dérogations délivrées sur la façade dans la bande des 3 miles ?*

- concernant la capture des élasobranches, sous action 1 « cartographier la sensibilité des différentes espèces » : l'association APECS (association pour l'étude et la conservation des sélaciens) située en Bretagne dénommée a centralisé ces données au plan national ([www.asso-apecs.org](http://www.asso-apecs.org)).

Le directeur interrégional répond sur le 1<sup>er</sup> point, qu'il ne connaît pas le chiffre exact mais que le principe est l'interdiction. Sur le 2<sup>e</sup> point, il souhaiterait que Mme Danis communique, si possible à la mission, un contact concernant cette association. Il précise que certaines fiches restent encore à alimenter telles que celles de la FIN avec des propositions d'actions SMART plus locales et correspondant aux besoins des territoires, celles sur l'aquaculture avec le Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Marine (SRDAM) qui est amené à disparaître en tant que tel pour se fondre dans le DSF.

M Philippe Renier souhaite féliciter les équipes ayant travaillé sur la fiche action des ports pendant le confinement et s'engage à faire remonter des actions concrètes avant le 31 août. Il pense que certaines mesures proposées par les ports pour le plan de relance peuvent s'intégrer dans cette fiche action.

Mme Nathalie Le Yondre acquiesce en prenant l'exemple de la fiche action sur le tourisme qui va devenir un enjeu fort avec la crise du COVID-19, notamment au niveau des structures professionnelles. Elle demande à quel type de ports correspond la fiche action sur les ports et transport maritime.

Le directeur interrégional répond qu'il s'agit des ports de commerces sur la façade (deux ports d'État à Bordeaux et à La Rochelle et deux ports décentralisés à Bayonne et Rochefort-Tonnay-Charentes) avec des enjeux de transition énergétique et de recherche de nouveaux trafics. Les ports de plaisance ont été liés à la partie plaisance.

M Claude Mulcey estime que le nombre de pêcheurs de loisirs communiqué par la DPMA est mal estimé et qu'il faudrait inciter ces pêcheurs à se déclarer pour avoir des données plus fiables. Par ailleurs, les incitations de mise aux normes environnementales des ports de plaisance en vue de devenir des ports propres ne sont pas assez contraignantes.

Le directeur interrégional répond que sur la pêche de loisirs, il est effectivement nécessaire d'avoir plus de données, et que sur les ports de plaisance, le plan d'action va inciter à tendre vers l'objectif des ports propres à l'échéance 2026, tout en leurs laissant une liberté de choix sur les outils à utiliser pour y arriver, notamment avec la labellisation.

## **2. Contribution au plan de relance gouvernemental lié à la crise sanitaire**

Dans le cadre des réflexions sur un plan de relance gouvernemental de sortie de crise sanitaire (COVID-19), les membres du conseil maritime de façade ont été sollicités pour que chacun des acteurs puisse apporter sa contribution pour l'émergence d'actions à mettre en place, tant au niveau national qu'à l'échelle du littoral néo-aquitain.

Les membres du Conseil maritime de façade ont ainsi été invités à réagir et à compléter les propositions issues des documents suivants :

- consultation du Conseil national de la mer et des littoraux ;
- contribution du Comité France Océan ;
- contribution du Comité France Maritime ;
- note relative au plan de relance proposé par la DIRM SA, à l'attention de la Direction des Affaires Maritimes.

Au total, 15 institutions ont répondu à l'appel à contribution en façade Sud-Atlantique. Ayant contribué dès le mois de mars 2020 pour l'élaboration de la note DIRM SA, les représentants des Grands Ports Maritimes n'ont pas répondu à cette nouvelle sollicitation.

Par ailleurs les deux directrices des parcs naturels marins ont produit un document entrant également dans ce cadre. Les retours des acteurs locaux ne remettent pas en cause les objectifs stratégiques adoptés en 2019 et posent la question des moyens qui pourraient être alloués.

L'ensemble des remarques et propositions sont listées dans une note annexée au relevé de décisions intitulée « contribution au volet maritime et littoral du plan de relance gouvernemental ».

*Le directeur interrégional précise que cette note a bien été intégrée dans l'ensemble des contributions prises en compte par le CNML, qui va en établir une synthèse à l'attention du ministre chargée de la mer et au premier ministre en vue de l'élaboration d'un plan de relance maritime et littoral.*

*Il indique que le calendrier actuellement avancé pour l'éolien en mer au large de l'île d'Oléron est celui d'une saisine de la commission nationale de débat public d'ici la fin d'année 2020, sur la base d'un document incluant la définition d'un périmètre certainement plus large que celui qui avait été initié il y a quelques années. À ce titre, la région Nouvelle-Aquitaine sera saisie, sur la base de la loi NOTRe, pour proposer d'assurer une co-maitrise d'ouvrage du projet. Cet enjeu majeur va mobiliser toute la filière maritime comme la filière portuaire, les pêcheurs, la filière nautique etc.*

***Une commission spécialisée éolien du conseil maritime de façade sera créée à l'automne, à l'occasion de la prochaine réunion du CMF.***

*M Jean-Marie Froidefond demande où en est le houlomoteur ?*

*Le directeur interrégional répond que cette technologie est encore en phase expérimentale. Cependant, l'étude prospective au large de Bayonne, pilotée par la communauté d'agglomération, a été inscrite dans le plan d'action afin de la valoriser.*

***Mme Nathalie Le Yondre remercie les membres présents pour la qualité de leurs interventions et propose que la prochaine date de la commission permanente se tienne le vendredi 9 octobre à partir de 10h00.***

La séance est levée à 16h30.

La présidente de la Commission  
Permanente

Mme Nathalie LE YONDRE



- Pièces jointes :

- 1 - Liste de présence à la commission.
- 2 - Présentation faite en commission permanente.
- 3 - Projet de plan d'action du DSF.
- 4- Note sur la contribution au volet maritime et littoral du plan de relance gouvernemental.